

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER**  
**Séance du 17 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le dix septembre, par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans la salle des associations de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, afin de respecter les gestes barrières en raison des mesures sanitaires actuelles, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSENGER, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Françoise GALLOU, Hervé GUEVEL, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD, Youcef TERZI, Sébastien KUDLYK, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Absents excusés : Yvon POULIQUEN (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Olivier LE BRAS, Anne FILLET (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26 Quorum : 14 (9 suivant article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020)

Sylvie SOVRANO-CHELLOUG a été élue secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Mme le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée en précisant que ce conseil municipal est le premier après les congés d'été. Elle présente également Mme Stéphanie CABON recrutée comme responsable du pôle enfance et arrivée le 7 septembre 2020.

- Suite à la réception du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, M. Claude CRAS a demandé que soit rectifié un élément du texte concernant la motion pour l'entreprise HOP précisant qu'il n'était pas l'auteur des propos qui lui ont été attribués à tort. Cette rectification sera faite, indique Mme le Maire.
- Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 a été adopté à l'unanimité.
- Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif à une motion de soutien à l'entreprise Brittany Ferries. Cette dernière ne pouvant attendre le conseil municipal du 5 novembre prochain. Demande acceptée à l'unanimité.

-----  
**ORDRE DU JOUR :**

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 PAR EPAL POUR LE CENTRE TI GLAS**

Mme le Maire accueille et remercie de leur présence les représentantes d'EPAL, Mmes Orélie ROSEC, coordinatrice d'EPAL et Caroline NEDELEC, coordinatrice enfance-jeunesse EPAL sur Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et directrice du centre Ti Glas.

Auparavant, Mme Gaëlle ZANEGUY a tenu à préciser que traditionnellement, les rapports d'activités sont présentés en juillet mais cette année elle a souhaité décaler celui de la crèche Ti ar Bleizig avec celui du centre Ti Glas.

La Délégation de Service Public (DSP) renouvelée en 2017 pour 6 ans permet à l'équipe d'animation d'EPAL de répondre aux besoins du territoire et aux volontés politiques de la municipalité, notamment dans le secteur enfance – jeunesse.

A partir d'un diaporama, Mme Caroline NEDELEC, directrice du centre, présente les modifications et temps forts intervenus en 2019 et les perspectives pour 2020.

L'année 2019 a permis à l'équipe d'asseoir le fonctionnement des activités débutées à la rentrée de septembre 2018 telles que l'utilisation de nouveaux espaces (salle en autonomie, salle zen...), les ateliers méridiens, l'éveil musical...

En 2019 :

- En accueil périscolaire, 65 enfants/jour en moyenne ont été accueillis
- En extra-scolaire, 37 enfants/jour en moyenne ont été accueillis
- Le nombre d'enfants fréquentant le centre Ti Glas pour cette année 2019 s'élève à 232.
- Temps forts : fête des familles, festival la Tête et les Jambes, journées intergénérationnelles en lien avec le CCAS, animations de Noël, la confection du sac à dos ...
- Mouvements de personnel (départ et arrivées – remplacement d'un agent en longue maladie...)
- Juin 2019 : entrée en formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) pour un membre du personnel

Pour 2020 :

- Continuité de l'organisation de temps forts : la fête des familles, le festival la Tête et les Jambes, la journée intergénérationnelle en partenariat avec le CCAS et la maison de retraite, les animations de Noël en lien avec l'UCARST
- Mise en circulation du sac à dos de territoire
- Travail autour de l'éco-labellisation du centre
- Développement de l'accompagnement des projets jeunes
- Réflexion autour d'une famille dans le cadre du projet inclusion porté par l'association : accepter et intégrer la différence, en lien, notamment avec les enfants porteurs d'un handicap.
- Mise en ligne du site Internet
- Réflexion autour d'une dynamique Espace de vie social
- Travail en partenariat avec le nouveau gestionnaire du multi accueil Ti ar Bleizig.

Puis, Mme Orélie ROSEC, coordinatrice EPAL expose le bilan financier 2019 qui dégage un excédent de 9 481 €. Les charges représentant un montant de 461 814 €, les principales dépenses sont liées au personnel, à hauteur de 79.31 %.

Les produits représentent un montant de 471 295 €, avec des participations des familles en hausse, d'une proportion de 21.17 % des produits. Paradoxalement, la nouvelle grille CAF apporte une participation des familles plus forte alors que la fréquentation est moindre. La participation de la commune représente 69.61 % des recettes et celle de la CAF 8.26 %.

Mme Orélie ROSEC précise qu'en 2018, les TAP ont fonctionné 1 semestre jusqu'au 30 juin. Pour 2019, on constate une baisse de fréquentation avec l'arrêt des TAP en septembre 2018 et une diminution de la participation CAF, conséquence directe de cette baisse. Diminution également de la participation communale malgré le maintien d'une partie avec l'organisation de la pause méridienne.

En outre, Mme Orélie ROSEC ajoute que l'année 2020 sera marquée par le développement d'un portail « famille » pour répondre à la forte demande des familles.

Le rapport d'activités 2019 est consultable en mairie. **Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.**

Mme le Maire remercie Mmes ROSEC et NEDELEC pour cette présentation. Elle souligne que ce rapport d'activités traduit le montant de l'investissement de la collectivité vers l'enfance et la jeunesse. C'est un axe fort du projet politique de la commune et un atout également car 232 enfants sont concernés. C'est une réelle motivation pour l'effort de la commune ajoute-t-elle.

## **2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

### **A – Travaux de couverture mairie/poste**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance dans les territoires suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, le Gouvernement a décidé d'abonder la DSIL en faveur de l'investissement local afin d'accompagner les projets des communes et de leurs groupements, en particulier dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Elle précise que les dossiers de DSIL sont présentés habituellement en début d'exercice. Mais cette année, compte-tenu de la crise sanitaire, l'Etat a accordé une dotation supplémentaire de 31 millions d'euros.

Aussi, une des thématiques prioritaires retenues par le dispositif concerne les projets relatifs à la transition écologique, notamment les efforts liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il se trouve que la commune est éligible à ce dispositif puisque deux bâtiments sont concernés par les directives du Gouvernement. Mme le Maire ajoute que ces nouvelles dotations devront soutenir des projets prêts à démarrer rapidement.

Mme le Maire cède ensuite la parole à Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER qui présente les deux dossiers et précise qu'ils étaient déjà programmés pour 2021.

Le premier dossier concerne les travaux de couverture du bâtiment mairie/poste. Une étude a été faite en 2017 sur la toiture du bâtiment et de nombreuses faiblesses et défauts de construction avaient été relevés.

Toiture à remplacer côté poste :

- charpente et ardoises
- traitement des bois
- isolation
- étude sur la résistance du plancher

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 167 600 € HT.

Mme le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DSIL auprès des services de l'Etat et d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| <u>DEPENSES</u>                                    | <u>€ HT</u> | <u>RECETTES</u> | <u>Taux</u> | <u>€ HT</u> |
|--|-------------|-----------------|-------------|-------------|
| Travaux de couverture sur le bâtiment mairie/poste | 167 600 €   | DSIL            | 60%         | 100 560 €   |
|  |             | Autofinancement | 40%         | 67 040 €    |
| HT   | 167 600 €   | HT              | 100 %       | 167 600 €   |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat suivant le plan de financement ci-dessus**

#### **B – Travaux de couverture cabinet dentaire**

Le second dossier, plus urgent, présenté au titre de la DSIL, concerne les travaux de couverture du cabinet dentaire intégrés dans le projet de rénovation du bâtiment. Les ardoises sont très anciennes, les clous rouillés. Elle présente des risques d'accident sur la voie publique précise Carolyn ENGEL-GAUTIER. Il y a une possibilité d'isolation par l'extérieur. Il faut changer la charpente et rehausser l'étage, ajoute-t-elle.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 84 200 € HT.

Mme le Maire indique que l'Etat répondra sans doute rapidement car il y a une réelle volonté du Gouvernement d'aller vite pour relancer l'activité économique.

Mme le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DSIL auprès des services de l'Etat et d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| <u>DEPENSES</u>                               | <u>€ HT</u> | <u>RECETTES</u> | <u>Taux</u> | <u>€ HT</u> |
|---|-------------|-----------------|-------------|-------------|
| Travaux de couverture sur le cabinet dentaire | 84 200 €    | DSIL            | 60%         | 50 520 €    |
|   |             | Autofinancement | 40%         | 33 680 €    |
| HT  | 84 200 €    | HT              | 100 %       | 84 200 €    |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat suivant le plan de financement ci-dessus.**

#### **3 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN A L'EGLISE DE SAINT-THEGONNEC**

Mme le Maire rappelle que l'église Notre-Dame de SAINT-THEGONNEC est un bâtiment classé et qu'il est nécessaire de prévoir régulièrement des travaux d'entretien. La toiture et les chenaux sont concernés par ces travaux.

Elle précise que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2020.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 10 000 € HT.

Elle ajoute que d'autres travaux plus conséquents sont à venir.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander les subventions auprès des organismes financeurs (DRAC, Région, Département...)

#### **4 – ACCES AUX MISSIONS FACULTATIVES PROPOSEES PAR LE CDG29 – ACTUALISATION DE LA CONVENTION CADRE**

Mme le Maire indique que le Centre de Gestion du Finistère (CDG29) est un organisme qui accompagne les collectivités dans la gestion du personnel et qui propose également des missions facultatives.

Ces missions sont régies dans une convention cadre ce qui évite d'aller sur un appel d'offres pour des prestations spécifiques facultatives. Elles sont alors proposées sur simple devis.

Mme le Maire précise qu'au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc...

Ces évolutions rendent nécessaire une adaptation de notre « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à ce document sont destinées à simplifier nos relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

Stéphane LOZDOWSKI précise que la commission chargée du personnel communal a émis un avis favorable et ajoute que le CDG29 est précieux dans l'accompagnement de la collectivité en matière de personnel.

Mme le Maire invite donc l'assemblée à adopter la « convention-cadre » proposée par le CDG29.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

- **D'APPROUVER** les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de Gestion du Finistère,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention.

#### **5 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Mme Gaëlle ZANEGUY prend la parole et précise qu'en plus des classes bilingues, les classes monolingues bénéficient depuis 2018 de l'initiation à la langue bretonne avec une participation financière de la commune.

Mme le Maire informe l'assemblée du désaccord entre l'Education Nationale et le Département du Finistère sur la signature d'une convention suite à la lecture stricte de l'Education Nationale de la circulaire de 2017. Cette convention prévoit que l'initiation de la langue bretonne ne s'adresse plus qu'au cycle 1 et exclut les cycles 2 et 3. Ce désaccord a retardé la rédaction de cette convention qui n'est établie que pour l'année scolaire 2020-2021.

Pour la rentrée 2020, l'inspection académique a validé un nombre d'heures équivalent à l'an passé, à savoir 2 heures hebdomadaires pour notre école publique.

Le financement se fait de la façon suivante :

- Le Conseil Départemental prend à sa charge 50% de la subvention globale accordée à l'association
- La commune prend à sa charge également 50% de la subvention globale de laquelle sera soustraite la contribution du Conseil Régional de Bretagne

Soit le calcul suivant :  $2 \text{ h} \times 60 \text{ €} \times 30 \text{ semaines} = 3\,600 \text{ €}$

- Conseil Départemental : 1 800 €
- Commune (déduction de la contribution régionale estimée à 598.80 €) :  $1800 - 598.80 = 1\,201.20 \text{ €}$

Le Conseil Départemental propose à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner de passer une convention précisant les modalités de financement du dispositif pour une durée d'un an à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la convention proposée par le Conseil Départemental
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

## **6 - 1% BIODIVERSITE**

Josselin BOIREAU intervient sur la question de la biodiversité. Le constat est simple, notre planète affronte actuellement sa sixième extinction de masse. Elle est la conséquence du réchauffement climatique et de la pression de l'activité humaine sur les milieux naturels. A travers la planète la diversité animale et végétale est en train de disparaître de façon vertigineuse. Par exemple, l'Europe aurait vu sa population d'insectes baisser de 80% depuis un demi-siècle explique-t-il. 68% des vertébrés ont disparu depuis 50 ans. En Bretagne, sur 1570 espèces végétales et animales prises en compte par l'Observatoire de l'environnement régional, 333 sont menacées à court terme et 138 sont « quasi menacées ». C'est la survie de l'humanité toute entière qui est menacée.

Il propose qu'à court terme une mesure simple soit appliquée à savoir : pour chaque marché de travaux entrepris, prévoir jusqu'à 1% du montant des travaux pour la biodiversité. Concrétisation de cette pratique mise en œuvre avec la construction de la nouvelle école. Il faut envisager des actions qui amènent de la biodiversité dans les opérations menées sur le bâti en aménagement urbain, ajoute-t-il.

M. Sébastien KUDLYK pose la question sur comment se définit le 1% biodiversité.

Josselin BOIREAU lui répond que cela nous amène à réfléchir sur les actions menées. C'est en quelque sorte le pendant du 1% culturel. Il doit être acceptable par les collectivités.

Mme le Maire propose donc que la collectivité s'engage moralement pour la mise en place d'actions favorables à la nature et à la préservation de la biodiversité, dans les projets d'aménagement menés par la collectivité au cours du mandat, jusqu'à 1 % des dépenses estimées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** La proposition de Mme le Maire qui reflète l'engagement moral de la commune en faveur de la biodiversité.
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir ou signer tout document contractuel et toutes pièces administratives traduisant cet engagement.

## **7- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'ASSOCIATION « DROIT A L'EMPLOI »**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le projet « Droit à l'emploi » est en cours de discussion et son aboutissement envisagé avec la loi adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale. Il est probable que le projet mené par Saint-Thégonnec Loc-Eguiner soit retenu.

Mme le Maire précise que dans la démarche de soutien au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) porté par l'association « Droit à l'Emploi », la collectivité met à disposition à titre gracieux un local offrant plus d'espace que le précédent. Il est situé ZA Mez Menez à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (derrière les bureaux du Syndicat Mixte du haut Léon). Cette mise à disposition permettra à l'association de développer ses activités et mener à bien son projet.

Aussi, il convient d'établir une convention de mise à disposition entre la collectivité et l'association. Cette dernière définit les conditions d'utilisation des locaux pour les deux parties.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention.**

## **8 – PASSATION D'ACTE MODIFICATIF RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CABINET DENTAIRE**

Mme le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du futur cabinet dentaire, des travaux de revêtement de sol notamment le sol de la salle de soins ne seront pas réalisés dans l'immédiat. Aussi, il convient d'établir un acte modificatif de moins-value sur le montant du marché.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R2194-8,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot unique en application de la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2019 ;

Considérant l'acte modificatif n°1 du 6 mars 2020,

Considérant la modification des travaux faisant ressortir une moins-value,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,  
- Décide de conclure l'acte modificatif au marché ci-après détaillé :**

| Lot unique                                  | Titulaire          | Montant marché HT | Montant de l'acte modificatif HT |
|---|--------------------|-------------------|----------------------------------|
| Travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire | SAS SMB AGENCEMENT | 109 605,62 €      | - 705.59 €                       |

Acte modificatif n° 2 - montant : - 705,59 € HT  
Nouveau montant du marché : 108 900,03 € HT  
Objet : Diminution des travaux de revêtements de sols.

Le montant global de cet acte modificatif n°2 représente une moins-value de 705,59 € HT, soit un coût global de l'opération de 108 900,03 € HT.

**- Autorise Mme le maire à signer l'acte modificatif considéré, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.**

### **9 – CONVENTION DE LIQUIDATION DU SYNDICAT DES EAUX DE LA PENZÉ**

Mme le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 23 octobre 2019, les membres du syndicat des Eaux de la Penzé ont voté unanimement le principe de la dissolution du Syndicat au 31 décembre 2019. Le syndicat des Eaux de la Penzé n'existe plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La compétence eaux et assainissement a été transférée à Morlaix Communauté.

Par ailleurs, le Syndicat des Eaux de la Penzé a, dans sa séance du 15 juillet 2020 approuvé les comptes administratifs et les comptes de gestion 2019 correspondants aux budgets nécessaires à sa liquidation ainsi que la convention de liquidation portant sur les éléments de l'actif, du passif, des restes à réaliser et à recouvrer, des résultats etc.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Morlaix Communauté s'est donc substituée au Syndicat des Eaux de la Penzé pour exercer les compétences « Eau et Assainissement ».

Mme le Maire précise que le Syndicat des Eaux de la Penzé a conservé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation et la répartition de l'actif et du passif. Celle-ci ne peut être prononcée qu'après accord de ses communes membres : Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Guiclan, Sainte-Sève et Pleyber-Christ sur les conditions de répartition de l'actif et du passif du Syndicat conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, pour permettre à Monsieur le Préfet du Finistère de prononcer la dissolution du Syndicat des Eaux de la Penzé, il est nécessaire que le conseil municipal de la commune de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner approuve dans les mêmes termes la convention de liquidation du Syndicat des Eaux de la Penzé.

Afin de financer les futurs investissements liés aux compétences Eau et Assainissement et procéder aux remboursements des échéances d'emprunts (87 640,40€), il est envisagé de transférer les résultats de clôture en totalité à Morlaix Communauté. Ils seront répartis au profit de Morlaix Communauté comme suit :

#### **Budget Principal Distribution**

| <b>Résultats de clôture BUDGET DISTRIBUTION</b> |                          |
|---|--------------------------|
| Section de fonctionnement                       | Section d'investissement |
| <b>156 031,26 €</b>                             | <b>94 491,46 €</b>       |

Ces résultats seront intégrés dans le Budget Annexe Eau Régie de Morlaix Communauté

#### **Budget Annexe Assainissement**

| <b>Résultats de clôture BUDGET ASSAINISSEMENT</b> |                          |
|---|--------------------------|
| Section de fonctionnement                         | Section d'investissement |
| <b>43 220,69 €</b>                                | <b>-36 871,35 €</b>      |

Ces résultats seront intégrés dans le Budget Annexe Assainissement Régie de Morlaix Communauté

## Budget Annexe Production

| Résultats de clôture BUDGET PRODUCTION |                          |
|--|--------------------------|
| Section de fonctionnement              | Section d'investissement |
| 181 653,47 €                           | 343 311,96 €             |

Les restes à réaliser seront repris par Morlaix Communauté qui exerce l'ensemble des compétences du Syndicat de la Penzé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Répartition des restes à réaliser :

Budget principal distribution : 1 575,00 € HT (dépenses)  
Budget annexe assainissement : 5 636,40 € TTC (dépenses)  
Budget annexe assainissement : 39 083,50 € TTC (recettes)  
Budget annexe production : 25 537,00 € HT (dépenses)

Concernant la dette bancaire, les contrats d'emprunts souscrits par le Syndicat des Eaux de la Penzé dans son budget annexe assainissement actifs au jour de sa dissolution sont transférés à Morlaix communauté pour un montant de 87 640,40 €.

Les restes à recouvrer et à payer au 31/12/2019 sont également transférés à Morlaix communauté.

Les trois agents du Syndicat des Eaux de la Penzé sont transférés au sein de Morlaix communauté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Mme le Maire indique qu'une page se tourne. Le syndicat proposait une eau de qualité à un prix raisonnable.

Il y a une réelle volonté d'uniformiser les tarifs sur la Communauté de commune. Morlaix Communauté a délibéré pour un grand service public de l'eau.

Mme Françoise RAOULT ajoute qu'avec le départ des trois agents, les bureaux sont désormais vacants et le bail a cessé le 30 juin 2020.

Stéphane LOZDOWSKI rappelle le système d'interconnexions en place avec Landivisiau pour préserver l'aspect sanitaire. Il faudra penser qu'il y aura d'autres interconnexions qui sont très onéreuses et le Syndicat n'aurait pas pu supporter à lui seul de telles charges. Le transfert de compétences permet justement de mutualiser les coûts.

Mme le Maire ajoute qu'il y aura sans doute un gros enjeu de renouvellement des réseaux sur pratiquement toutes les communes. Elle précise en outre que Guiclan est sur la communauté de communes de Landivisiau qui n'a pas pris la compétence. La date butoir étant 2026, Guiclan reste dans la communauté de communes de Morlaix en attendant que Landivisiau prenne la compétence. Une convention a été établie avec Guiclan.

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- **D'ACCEPTER les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-dessus et dans la convention de liquidation du Syndicat des Eaux de la Penzé.**

- **D'AUTORISER Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

### 10 – MONTANT DE LA RODP ET ROPDP GAZ POUR 2020

Mme le Maire expose que conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des collectivités territoriales ainsi qu'aux décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, comme décrit ci-dessous :

- La Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) : le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.
- La Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP) : le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF.  
Le calcul de la redevance ROPDP est effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2019.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération annuelle. GRDF octroie « généreusement » des sommes pour l'occupation du domaine public par le réseau de gaz naturel.

Elle propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2020 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

Le montant de la RODP est de 689 € et le montant de la ROPDP est de 88 €, soit un montant global de 777 € en 2020 (pour un montant de 674 € en 2019).

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

**ADOpte**, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public gaz (RODP) et la redevance d'occupation provisoire du domaine public gaz (ROPDP).

**11 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS**

Stéphane LOZDOWSKI prend la parole et précise que cette délibération est établie en vue de recruter la responsable du pôle enfance, Mme Stéphanie CABON.

Mme le Maire ajoute que Mme CABON a fait le choix de prendre une disponibilité pour venir à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner en contrat à durée déterminée. Cela lui permet de voir si le poste lui convient pour pouvoir ensuite la recruter par voie de mutation.

Mme le Maire indique à l'assemblée que la majorité des emplois permanents est actuellement pourvue par des fonctionnaires en référence aux grades minimum et maximum mentionnés dans le tableau des emplois.

A l'issue de la procédure de recrutement, le choix du jury peut se porter, en cas de candidature statutaire ne correspondant pas aux besoins, sur la candidature d'un contractuel de droit public.

Ainsi, il convient de préciser pour l'ensemble des emplois mentionnés, hors premier grade accessible sans concours, les modalités de recours à des contractuels.

En effet, l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit les principaux cas dans lesquels les collectivités peuvent avoir recours à des contractuels. L'article 3-2 fait référence à la vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et permet d'établir un contrat d'un an maximum, renouvelable 1 fois si la nouvelle procédure de recrutement n'a pas abouti.

L'article 3-3-2 prévoit désormais pour les 3 catégories, lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, de proposer un contrat de 3 ans maximum, renouvelable dans la limite de 6 ans pouvant conduire à un CDI au-delà, là encore après nouvelle procédure de recrutement.

Ainsi, il est proposé, à défaut de candidat fonctionnaire répondant aux besoins recherchés, d'autoriser Madame le Maire à pourvoir les emplois permanents par un contractuel disposant des diplômes et/ou expériences nécessaires à l'activité, rémunéré au maximum sur l'indice terminal du grade maxi associé à l'emploi, selon leurs compétences, expériences, résultats.

**Entendu l'exposé de Mme le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 3-2 et 3-3-2,

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter des agents contractuels de droit public selon les modalités énoncées ci-dessus et à signer tout document s'y rapportant.

**12 – MOTION DE SOUTIEN A L'ENTREPRISE BRITTANY FERRIES**

Mme le Maire donne lecture de la motion de soutien à la Compagnie BRITTANY FERRIES qui traverse la crise la plus grave de son histoire. Frappée de concert par deux crises conjoncturelles (COVID19 et Brexit) qui s'annoncent difficiles, la compagnie, fleuron du tourisme breton, ne pourra pas cette fois affronter seule cette crise.

Les élu.e.s de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, les entreprises, les habitants de tout le territoire du Pays de Morlaix ont toutes et tous un attachement de cœur à l'entreprise et à son histoire.

Cette crise entraîne des répercussions dramatiques pour le territoire car derrière ces emplois menacés, ce sont des familles qui vivent, travaillent et consomment sur le Pays de Morlaix.

Après les efforts consentis par l'entreprise et en complément des actions de la Région Bretagne et du Conseil Départemental, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter un soutien total aux membres du conseil de surveillance, au directoire et à l'ensemble des salariés de la compagnie Brittany Ferries et souhaite que l'Etat soutienne également financièrement cette entreprise afin de permettre la pérennisation de la compagnie.

Mme le Maire met l'accent sur l'importance de cette délibération qui montre à la population et à la Compagnie Brittany Ferries que les collectivités les soutiennent dans cette crise.

Mme Françoise RAOULT ajoute qu'il faut, en effet, être solidaire, les soutenir et apporter cette motion car c'est un coup d'arrêt brutal pour la Brittany Ferries. Elle indique que l'Etat a fait une annonce pour une aide financière de 15 millions d'euros.

Mme le Maire souligne que c'est le seul armateur qui possède un équipage sous pavillon français régi par le droit français.

**Entendu l'exposé de Mme le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'apporter son soutien total aux membres du conseil de surveillance, au directoire et à l'ensemble des salariés de l'entreprise Brittany Ferries.**

**13 – RAPPORT DES COMMISSIONS**

Commission action sociale, CCAS et logement : Martine RECEVEUR

- La commission s'est réunie le 14/09/2020 et a décidé d'annuler le repas des anciens, la boum Halloween et de reporter à une date ultérieure le dispositif « Vas-y ».

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD : Josselin BOIREAU

- Dossier sur la biodiversité
- Eclairage public => allumage plus court
- TZCLD : 49 personnes privées d'emploi étaient présentes au « café de l'emploi » organisé par le Pays de Morlaix le 17 septembre 2020. Cette rencontre pourrait déboucher sur 21 embauches. Au niveau national on compte déjà 10 territoires et avec la nouvelle loi, 50 nouveaux TZCLD pourraient voir le jour.  
La mise en place d'un poste de coordonnateur est prévue.  
Premiers travaux utiles => 15 personnes présentes  
Une permanence tous les jeudis est assurée. Demande de dons sous forme d'outils qui ne servent plus.  
Forte mobilisation des personnes privées d'emploi, les bénévoles sont très actifs.  
La visite de Pipriac est programmée le 6/11/2020. Les places sont limitées à 5 par commune.

Commission enfance, jeunesse : Gaëlle ZANEGUY et Viviane LE BIHAN

- Commission réunie le 27/08/2020.
- Partenariat avec le centre Ti Glas dirigé par Caroline NEDELEC.
- Association « Street Workout » (sport de rue) => rencontre prochaine avec des commerciaux. Présentation du projet lors du prochain conseil municipal.
- Viviane LE BIHAN fait part au conseil municipal du bilan de la rentrée scolaire qui s'est plutôt bien passée et communique les effectifs qui s'établissent comme suit :

|                            |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| ECOLE François-Marie Luzel | 228 élèves dont 93 bilingues |
| Ecole Ste Jeanne d'Arc     | Classe unique de 13 élèves   |
| Ecole du Sacré Cœur        | 114 élèves                   |
| Collège Ste Marie          | 170 élèves                   |

- Nombre d'élèves par classe raisonnable ajoute-t-elle.

Mme le Maire tient à saluer l'engagement des acteurs (agents, directeurs d'établissements, enseignants) qui ont œuvré pour que tout se passe bien dans le contexte actuel. Tout le monde va dans le même sens avec bienveillance.

Commission bâtiments communaux et patrimoine bâti : Carolyn ENGEL-GAUTIER

- Commerce de Loc-Eguiner : gros œuvre terminé. Chantier bénévoles => chaux-chanvre les travaux ont duré 3-4 jours. Très beau résultat. L'ouverture est prévue mi-décembre.
- Salle d'expositions : travaux sur la cour intérieure
- Visite du grenier de la poste => gros potentiel
- Visite du cabinet dentaire sauf le logement car il n'y a pas d'escalier
- Proposition de visiter tous les équipements de la commune aux nouveaux élus.

#### Commission tourisme, village étape, artisanat et commerce : Patrick LE MERRER

- Prochaine réunion le 29/09/2020
- Travail sur la signalétique de la commune
- Assemblée générale villages étapes prévue les 22 et 23/10/2020 à Limoges.

#### Commission culture et communication : Emilie MESSAGER

- Commission réunie fin août.
- Distribution du bulletin municipal fin juillet avec quelques quartiers oubliés. Prochaine distribution assurée par les élus.
- Facebook => photos avec drones réalisées gratuitement par les pompiers. Photos très intéressantes en hauteur et vue d'ensemble des bâtiments communaux et des quartiers pour faciliter les travaux lors d'aménagements.
- Françoise RAOULT cite en exemple le dernier lot à vendre dans le lotissement de Loc-Eguiner.
- Enclos en musique ont fonctionné tout l'été et ont accueilli beaucoup de monde.
- Le cirque début août n'a pas très bien marché.
- Annulation des rues en scène
- Sortie personnel et élus annulée
- Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre. Invitation à venir nombreux ce week-end.
- Ouverture de la salle d'expositions le vendredi 25/09/2020 avec l'exposition réalisée par l'association Christian GUILLERM. Elle durera jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre pour finir avec les automnales. Vernissage à 18 heures le 25/09. Les horaires d'ouverture sont calés avec ceux de l'office de tourisme, plus quelques dimanches.
- Festival « la charrette aux merveilles » en lien avec Ghislaine COLOMBIER, responsable de la bibliothèque, est programmé du 16 au 31/10/2020. Inauguration avec un apéro-contes le vendredi 16 octobre à 18h30 et le 20/10/2020 à 14h30 avec son spectacle « Contes insolites en Bretagne », tous deux organisés sur la commune.
- Projet médiathèque.
- Lors de la journée « Un jour à Loc » le spectacle « Charivari » présenté par la Cie Charivari des Côtes d'Armor a été annulé. Toutefois, la commune a décidé de soutenir la culture en versant une aide financière de 50 % de la subvention initiale à la Compagnie. Emilie MESSAGER transmet les remerciements de la troupe.

#### Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire : Stéphane LOZDOWSKI

- Associations => relance des activités sportives et culturelles avec de nouvelles règles liées à la crise sanitaire. Seule la danse bretonne n'a pas repris son activité. Un avenant a été rédigé pour les associations qui ont adhéré et signé l'avenant. Le constat est plutôt positif dans l'ensemble.
- Restaurant scolaire => rentrée bien passée. Personnel rôdé depuis le confinement. 260 élèves/jour déjeunent à la cantine. Trois services ont été organisés par souci de traçabilité : EFML élémentaires – EFML maternelles – école du Sacré Cœur. Cette organisation ne fonctionne pas trop mal.
- Des moyens humains ont été mis en place pour accompagner les écoles, le restaurant scolaire et l'utilisation des salles.
- Mouvement de personnels : 2 départs en retraite cette année. Arrivée de Stéphanie CABON, responsable du pôle enfance. Un appel à candidature est en cours pour recruter un agent responsable des espaces verts.
- Fête foraine : pas de pardon cette année mais des festivités néanmoins conservées avec l'engagement des forains pour le respect des gestes barrières. Bilan plutôt positif. C'est un lieu de rencontre convivial.

#### 14 - QUESTIONS DIVERSES :

- Françoise RAOULT soulève la question de covoiturage pour se rendre à Quimper le 27/09 à l'occasion des élections sénatoriales. RDV est donné à 10 heures Park an Iliz.
- Gaël LANOÉ demande s'il est titulaire ou suppléant. Mme le Maire lui répond qu'il est suppléant. La liste est composée de 15 titulaires et 5 suppléants.

#### Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente SCI de la Gare – 3 parcelles situées à Pont Glas – Bodineri - Marquès
- Vente SCI M.M.D.J.M. – Bien situé 6 rue du Calvaire
- Vente CONSEIL Gilles – Bien situé 17 avenue de Bel Air
- Vente MARCHESIN Romain – Bien situé 7 Cité Bellevue
- Vente FLOCH Viviane – Bien situé 33 rue de la Gare
- Vente FILY – Bien situé 7 avenue de Bel Air

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

#### INFORMATIONS DIVERSES

##### Morlaix communauté :

- Solange CREIGNOU élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente
- Stéphane LOZDOWSKI élu délégué à l'habitat et gens du voyage.

- Représentants des commissions thématiques de Morlaix Co :

| Commission       | Economie, tourisme, commerce | Aménagement, habitat, mobilités, mer et littoral | Culture, quartier de la manufacture | Cohésion sociale, jeunesse, liens intergénérationnels | Transition écologique & énergétique | Eau biodiversité   | Ressources       |
|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|---|-------------------------------------|--------------------|------------------|
| <b>Titulaire</b> | Patrick LE MERRER            | Olivier LE BRAS                                  | Emile MESSAGER                      | Gaëlle ZANEGUY  | Josselin BOIREAU                    | Yvon POULIQUEN     | Françoise RAOULT |
| <b>Suppléant</b> | Josselin BOIREAU             | Françoise RAOULT                                 | Patrick LE MERRER                   | Martine RECEVEUR                                      | Carolyn ENGEL-GAUTIER               | Stéphane LOZDOWSKI | Solange CREIGNOU |

- Location local à l'association « Mille et une Mains » au 1<sup>er</sup>/09/2020 de 500.00 € TTC pour les activités de la boîte à aider. Activités essentiellement de bien-être. L'inauguration est prévue samedi 19 septembre 2020 à 10 heures.
- Modification date du CM du 29/10 reporté au 5/11
- Programmation des dates des CM pour 2021. Le planning sera transmis avec le compte-rendu de cette séance.
- Mme le Maire souhaite organiser un temps de discussion pour échanger sur les projets avec un repas à l'issue. Prévoir une date en novembre prochain.
- Elle informe également qu'un pot va être organisé courant octobre en l'honneur du départ à la retraite de Michel THÉPAUT, agent des services techniques. La date reste à fixer.

#### **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

|   |                                       |                |
|---|---------------------------------------|----------------|
| Travaux de voirie- marché à bons de commande<br>(BC n° 1) | <b>EUROVIA - MORLAIX</b>              | 63 892,76 € HT |
| Travaux de voirie- marché à bons de commande<br>(BC n° 2) | <b>EUROVIA - MORLAIX</b>              | 26 070 € HT    |
| Stores – salle des associations                           | <b>CYB STORES - BREST</b>             | 5 925,86 € HT  |
| Godet curage fossés – Services techniques                 | <b>BREMAT - MORLAIX</b>               | 865 € HT       |
| Fourniture chaux & chanvre – chantier commerce            | <b>LEADER MAT - LANDIVISIAU</b>       | 1 383.08 € HT  |
| Formation chaux & chanvre – chantier commerce             | <b>DONNARD CHRISTOPHE</b>             | 1 500 € HT     |
| Mobilier pour salle d'expositions                         | <b>MAISONS DU MONDE - BREST</b>       | 205.25 € HT    |
| Mobilier pour salle d'expositions                         | <b>MANUTANT COLLECTIVITES - NIORT</b> | 387.14 E HT    |
| Stores salle du conseil municipal                         | <b>CYB STORES - BREST</b>             | 607.82 € HT    |

**Clôture de la séance à 22 h 55**

Affiché le 25 septembre 2020.

| <b>Prénom</b> | <b>Nom</b>       | <b>Signature</b> |
|---------------|------------------|------------------|
| Solange       | CREIGNOU         |                  |
| Stéphane      | LOZDOWSKI        |                  |
| Gaëlle        | ZANEGUY          |                  |
| Josselin      | BOIREAU          |                  |
| Emilie        | MESSAGER         |                  |
| Yvon          | POULIQUEN        |                  |
| Martine       | RECEVEUR         |                  |
| Patrick       | LE MERRER        |                  |
| Carolyn       | ENGEL-GAUTIER    |                  |
| Françoise     | RAOULT           |                  |
| Olivier       | LE BRAS          |                  |
| Viviane       | LE BIHAN         |                  |
| Hélène        | RUMEUR           |                  |
| Jocelyne      | JEZEQUEL-PROUFF  |                  |
| Martine       | MADEC            |                  |
| Claude        | CRAS             |                  |
| Sylvie        | SOVRANO-CHELLOUG |                  |
| Françoise     | GALLOU           |                  |
| Hervé         | GUEVEL           |                  |
| Jean-Pierre   | CHEVER           |                  |
| Anne          | FILLET           |                  |
| Sébastien     | GERARD           |                  |
| Youcef        | TERZI            |                  |
| Bénédicte     | COMPOIS-BRISELET |                  |
| Sébastien     | KUDLYK           |                  |
| Gaël          | LANOE            |                  |
| Corentin      | DERRIEN          |                  |